



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DU PROGRAMME

Cent trente-troisième session

Rome, 16-20 mai 2022

**Réponse coordonnée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre
les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Bechdol
Directrice générale adjointe
Tél.: +39 06570 51800
Courriel: DDG-Bechdol@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. Introduction

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ci-après dénommés les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR), accueillent favorablement l'évaluation conjointe consacrée à leur collaboration. Il ressort de l'évaluation que cette collaboration est importante pour aider les OSR à atteindre leurs objectifs communs dans la perspective de la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Les OSR sont bien conscients que l'évaluation a été menée pendant une période extrêmement difficile. Cependant, malgré les restrictions imposées du fait de la pandémie de covid-19, l'évaluation a été réalisée avec l'entière collaboration du personnel des OSR, notamment dans le cadre de 12 missions concernant divers pays menées à distance, de discussions de groupe et d'une enquête mondiale. L'équipe d'évaluation, le Groupe d'encadrement de l'évaluation et le personnel des OSR ont travaillé ensemble pour faire en sorte que les trois organismes soient pleinement associés à la communication en retour d'informations stratégiques tout au long du processus.

2. Les évaluateurs ont apprécié la collaboration entre les OSR à l'aune de cinq critères: **pertinence, cohérence, efficacité, efficience et pérennité**. Ils confirment que cette collaboration a été, et continue d'être, grandement pertinente au regard des principes et de la vision qui guident l'orientation stratégique du système des Nations Unies pour le développement. Ils reconnaissent également que le contexte opérationnel actuel des OSR est dynamique, et que la collaboration entre ces organismes est un moyen parmi d'autres de contribuer à la réalisation des objectifs qu'ils ont en commun. L'évaluation arrive à point nommé compte tenu des évolutions majeures survenues au niveau de la collaboration entre les OSR du fait de la pandémie de covid-19 et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

3. Ce repositionnement a été marqué par un renforcement des modalités de collaboration et des approches suivies à l'échelle du système, sous la forme notamment d'analyses communes de pays plus approfondies et plus analytiques et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après «plans-cadres de coopération») plus stratégiques, davantage axés sur les ODD et suscitant l'adhésion de l'ensemble du système. Il offre aux OSR une excellente occasion de continuer de renforcer leur collaboration en agissant comme un «sous-ensemble» au sein des mécanismes plus vastes de coordination du système des Nations Unies, qui se consacrent à la concrétisation du Programme 2030. Des recommandations et des éléments pertinents mis en évidence au cours de cette évaluation – comme le soutien apporté par les OSR à la réalisation des ODD à la faveur d'une collaboration plus étroite dans les domaines de l'analyse, de la sensibilisation, de la programmation et de la planification conjointes – sont pris en compte dans le système pour le développement réajusté, notamment les contributions conjointes à la concrétisation des ODD (ODD 1, 2, 10 et 17, en particulier) en partenariat avec les gouvernements des États membres. Globalement, la collaboration étroite entre les OSR, qui s'appuie sur des années d'expérience, peut être perçue comme un sous-ensemble important et comme un résultat logique d'un système des Nations Unies coordonné.

4. À cet égard, les trois OSR se félicitent qu'il soit pris acte dans l'évaluation de leur forte détermination à participer à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à faire en sorte que leur collaboration s'inscrive dans ce contexte en constante évolution. La participation active à l'élaboration des directives relatives aux plans-cadres de coopération, les mesures prises actuellement pour faire concorder les instruments de planification et de programmation des OSR concernant les pays avec ces plans-cadres de coopération et le fait que les OSR sont signataires d'au moins 60 plans-cadres de coopération en cours d'application sont autant d'éléments mettant encore en évidence l'importance que les OSR accordent au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

5. Bien que l'ODD 2 soit au cœur du mandat des trois OSR et que ces derniers se soient chacun engagés à soutenir les progrès accomplis sur la voie de sa réalisation, les évaluateurs indiquent clairement que l'ODD 2 n'est pas le seul ODD à la concrétisation duquel les OSR contribuent. La FAO a fait des ODD 1, 2 et 10 des ODD directeurs au sein de son Cadre stratégique 2022-2031, et est le dépositaire de 21 indicateurs relatifs à six ODD, dont l'ODD 2. Le PAM se concentre sur les ODD

2 et 17 et le FIDA sur les ODD 1 et 2, et les trois organismes reconnaissent qu'ils contribuent à la réalisation de nombreux autres ODD. En outre, les évaluateurs soulignent dans leur rapport qu'il importe de prendre acte du fait qu'il existe en dehors des OSR de nombreux partenariats qui sont essentiels pour progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030, et que tous les organismes doivent œuvrer à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pour veiller à ce que les partenariats soient encouragés en s'appuyant sur les complémentarités, les avantages comparatifs et les atouts respectifs de chacun.

6. Les évaluateurs reconnaissent que les OSR sont déterminés à travailler ensemble lorsque cela est utile et que les coûts de transaction ne sont pas excessifs. Ils font le constat que du niveau mondial au niveau national, les membres du personnel des OSR sont conscients de ce qu'ils ont en commun, et qu'ils peuvent trouver des moyens d'accroître leur efficacité en travaillant ensemble pour transformer les systèmes alimentaires, mener des actions de sensibilisation, communiquer, partager des savoir-faire, s'attaquer aux situations d'urgence, élaborer des approches techniques, renforcer les connaissances et participer à une transformation rurale inclusive et durable. Les équipes de direction des OSR adhèrent à ce constat et estiment que leur collaboration est essentielle pour atteindre les ODD pertinents. À cette fin, elles sont d'accord pour dire que les OSR devraient collaborer si cela est efficace et si la valeur ajoutée et les résultats obtenus sont supérieurs aux coûts, et qu'il faut éviter de collaborer simplement par souci de collaborer.

7. Bien que les évaluateurs indiquent que les OSR ont peu progressé s'agissant de réduire les chevauchements, la concurrence et les doublons, les OSR estiment que leur collaboration repose sur des synergies et des complémentarités qui sont fondamentales pour s'attaquer à toutes ces questions. Il est toujours possible d'apporter des améliorations, mais les équipes de direction des OSR estiment que les différents mécanismes de collaboration, tels que le Groupe consultatif de haut niveau, les réunions-bilan informelles avec les États membres et les réunions conjointes informelles tenues tous les ans par les organes directeurs des OSR, ont amélioré la communication et la compréhension non seulement entre les organismes eux-mêmes, mais aussi avec leurs membres. Néanmoins, le renforcement de la collaboration entre les OSR, en particulier au niveau des pays, dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et de la mise en place des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération, aidera certainement à tirer parti des complémentarités et à maximiser les gains d'efficacité.

8. En conclusion, les évaluateurs indiquent que la collaboration entre les OSR est une réalité quotidienne. Les membres du personnel des OSR perçoivent et mettent à profit régulièrement les avantages de la collaboration lorsqu'ils y voient une possibilité d'atteindre plus efficacement des objectifs communs. Cela étant, les évaluateurs soulignent que les collègues à différents niveaux peuvent avoir une compréhension différente de l'objet et du fonctionnement de cette collaboration. Les OSR reconnaissent qu'il n'existe pas de solution toute faite ou de modèle de collaboration à cet égard. La collaboration varie en fonction de divers facteurs: contextes nationaux et régionaux; relations entre les collègues et confiance mutuelle acquise au niveau des pays; et temps et ressources dont les membres du personnel au niveau des pays disposent pour comprendre collectivement comment les avantages comparatifs et les savoir-faire de chacun peuvent aider à atteindre des objectifs communs. Il n'existe peut-être pas de définition officielle de ce qu'est la collaboration entre les OSR ou de ce qu'elle devrait être, mais les équipes de direction des OSR approuvent la recommandation préconisant de préciser et d'expliquer les articulations entre les mandats des organismes en actualisant leur protocole d'accord conjoint et en mettant en œuvre les nouveaux éléments présentés.

9. Les équipes de direction des OSR sont d'accord avec la constatation des évaluateurs selon laquelle les ressources destinées à la collaboration entre les OSR sont insuffisantes. Les évaluateurs constatent que globalement, les financements que les donateurs consacrent à la collaboration entre les OSR ne sont pas à la hauteur des appels qu'ils lancent en faveur de son renforcement, et que les fonds qu'ils fournissent à cet effet ne sont pas proportionnels à l'importance qu'ils accordent à la collaboration. Les équipes de direction des OSR sont conscientes qu'au niveau des pays, les responsables/le personnel des OSR ne disposent pas de fonds suffisants pour planifier ou coordonner des actions de collaboration, et que ce manque de ressources peut limiter les activités de collaboration.

10. Aucun des trois organismes ne dispose d'un budget distinct destiné à financer la collaboration entre les OSR au niveau des pays. À cet égard, les équipes de direction des OSR accueillent favorablement la recommandation issue de l'évaluation appelant les OSR à conserver et à renforcer les capacités nécessaires pour assurer la coordination de la collaboration. Elles saluent également la recommandation appelant les membres à apporter un appui financier supplémentaire à l'action entreprise par les OSR pour atteindre ce but.

11. Les équipes de direction des OSR accueillent en outre avec intérêt la recommandation préconisant aux membres des organes directeurs de réévaluer leur position en matière de collaboration entre les OSR et de débloquer des ressources suffisantes en sa faveur. De même, elles notent avec satisfaction que les membres conviennent que cette collaboration est un objectif important dans certaines circonstances, mais qu'elle n'a pas à être systématique. En particulier, elles se félicitent de la recommandation selon laquelle, dans le cadre de leur collaboration concernant les services institutionnels communs, les OSR devraient faire une large place à la mise en œuvre volontariste de l'ensemble des priorités arrêtées par le système des Nations Unies en matière d'efficacité, plutôt qu'à des initiatives visant à harmoniser les procédures administratives et à favoriser l'efficacité axées uniquement sur les OSR. De nombreuses initiatives de collaboration entre les OSR menées actuellement se révèlent fructueuses et ont des résultats concrets, mais ne peuvent pas être transposées à plus grande échelle faute de financement. Les trois OSR appellent donc leurs membres à augmenter les financements destinés aux activités susceptibles de maximiser les effets obtenus sur le terrain dans le cadre global de la réforme des Nations Unies.

12. Les équipes de direction des OSR aimeraient réaffirmer leur engagement et leur soutien indéfectibles au programme de collaboration entre leurs organismes. Sachant qu'il ne reste plus que neuf ans pour réaliser le Programme 2030, les OSR reconnaissent qu'il est urgent de progresser ensemble dans la mise en place de solutions innovantes et concrètes.

13. Les équipes de direction des OSR accueillent favorablement les recommandations présentées dans le rapport d'évaluation. On trouvera dans le tableau ci-dessous des réponses détaillées aux différentes recommandations.

Réponse concertée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome				Date	
Recommandations formulées dans l'évaluation	Réponse des équipes de direction Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de gestion			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unité responsable	Échéance	Financement supplémentaire requis (oui ou non)
<p>Recommandation 1. Mettre à jour le protocole d'accord entre les OSR. Certes, le protocole d'accord quinquennal en vigueur a été signé il y a trois ans seulement, mais les changements importants survenus dans l'intervalle rendent sa mise à jour indispensable. Il faudrait que le nouveau protocole d'accord tienne compte des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies arrêtées par la FAO dans son Cadre stratégique 2022-2031 et son Plan à moyen terme 2022-2025; par le FIDA dans le Cadre de gestion des résultats pour la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, qui couvre la période 2022-2024; et par le PAM dans son Plan stratégique pour 2022-2026. • À la faveur de la mise à jour de ce protocole d'accord, de manière à préparer l'avenir, il faudrait que les OSR remanient de fond en comble leur stratégie de collaboration – en fonction des réflexions que la présente évaluation est susceptible de stimuler – et ne se contentent pas de réagir aux appels à intensifier la collaboration. • Il conviendrait de mettre l'accent sur les avantages potentiels que recèle la collaboration entre les OSR, en s'appuyant notamment sur la solidité des résultats obtenus dans divers domaines de collaboration thématique, et sur la promotion conjointe de la démarche fondée sur les systèmes alimentaires – particulièrement dans le cadre des suites à donner au Sommet sur les systèmes alimentaires. Il faudrait également souligner dans ce protocole d'accord que la collaboration entre les OSR n'est pas un principe universellement applicable: la collaboration ne doit être recherchée que lorsque cela présente une utilité pratique évidente, et elle peut souvent comprendre une action concertée avec d'autres entités des Nations Unies. Bien que la référence à Rome puisse être conservée parce qu'elle est familière, il convient de mettre en avant l'adhésion partagée des trois organismes à des objectifs communs en matière de sécurité alimentaire. • Une déclaration révisée sur «l'engagement mutuel» devrait être établie pour expliquer en quoi la collaboration entre les OSR complète la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui détermine l'architecture de cette collaboration, en mentionnant plus particulièrement les plans-cadres de coopération au niveau des pays mis en œuvre sous la conduite du Coordonnateur résident des Nations Unies. • Il faudrait tenir compte des réformes de l'Organisation des Nations Unies menées à l'échelle régionale en s'appuyant sur les plateformes régionales de collaboration et de leurs incidences sur la collaboration régionale entre les OSR, en faisant valoir l'intérêt de la contribution que les OSR sont susceptibles d'apporter aux nouveaux centres régionaux de gestion des connaissances. • Compte tenu des volets administratifs de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait supprimer dans le protocole d'accord actualisé les engagements à collaborer en matière de services d'appui communs, car ces services relèvent désormais de la stratégie 	<p>La recommandation est acceptée</p>	<p>Les OSR acceptent de participer à la mise à jour du protocole d'accord conclu entre eux, comme proposé à l'issue de l'évaluation. À la lumière des nouveaux cadres/plans stratégiques des OSR, le protocole d'accord tirera parti de l'avantage comparatif de chaque organisme le long du lien entre action humanitaire, développement et paix. La haute direction de chaque organisme et les départements compétents seront invités à contribuer au contenu et à la forme de la mise à jour du protocole. Selon que de besoin, les OSR s'appuieront sur des consultations internes menées avec des bureaux régionaux, des bureaux de pays, des groupes de travail interinstitutions et des services consultatifs externes. Une fois le protocole établi dans sa version finale, les chefs de secrétariat des OSR l'enverront à tous les bureaux dans le monde accompagné d'une communication conjointe expliquant l'accord et les articulations entre les mandats des organismes.</p>	<p>FAO: organe responsable – Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies</p> <p>FIDA: organe responsable – Division de l'engagement, du partenariat et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale</p> <p>PAM: organe responsable – Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats stratégiques), avec l'appui de la Division des programmes – action humanitaire et développement</p>	<p>Octobre 2022</p>	

<p>relative aux activités d'appui et d'autres initiatives du Groupe chargé des innovations institutionnelles au niveau des pays. Il conviendrait de confirmer dans ce protocole d'accord que ces engagements sont dans une large mesure repris dans le cadre des améliorations apportées aux activités d'appui à l'échelle du système – que les OSR devraient s'engager à soutenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout en mettant l'accent sur les engagements des OSR à tous les niveaux de la démarche associant l'action humanitaire, le développement et la paix, le protocole d'accord mis à jour devrait stipuler clairement l'engagement et les missions de la FAO en ce qui concerne les interventions humanitaires, ainsi que l'engagement et les missions du PAM dans le domaine du développement durable. Il faudrait qu'aux termes de ce protocole, les trois OSR s'engagent à travailler à tous les niveaux pour clarifier et expliciter les articulations entre leurs mandats, à éviter d'entrer en désaccord à propos de leurs missions respectives ou de rivaliser entre eux pour obtenir des financements, et à transformer la concurrence en collaboration. 					
Réponse concertée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome					Date
Recommandations formulées dans l'évaluation	Réponse des équipes de direction Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de gestion			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unité responsable	Échéance	Financement supplémentaire requis (oui ou non)
<p>Recommandation 2. Restructurer et renforcer l'architecture de coordination de la collaboration entre les OSR dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement afin de faire en sorte qu'à tous les niveaux, dans le cadre de la coordination et de l'évaluation de la collaboration entre les OSR, des initiatives plus volontaristes soient prises pour élaborer et diffuser les enseignements de l'expérience et les connaissances concernant la façon d'optimiser la collaboration entre les OSR et au-delà, les coûts et les avantages de la collaboration entre les OSR, et les données d'expérience technique qu'il peut être utile de partager.</p> <p>a) Les OSR devraient conserver et renforcer les capacités de coordination de la collaboration entre les OSR dont ils disposent à leurs sièges respectifs, avec l'appui financier des États membres. À l'avenir, la fonction de coordination devrait s'employer à optimiser la participation et la contribution des OSR à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.</p> <p>b) Dans tous les pays où il dispose de capacités suffisantes, chaque OSR devrait nommer un référent principalement chargé d'encourager et de faciliter la participation des OSR au plan-cadre de coopération.</p> <p>c) Les bureaux et les centres régionaux des OSR devraient jouer un rôle plus important, sous forme de renforcement des capacités, pour aider les bureaux de pays à s'investir dans les nouveaux modes de collaboration qui s'inscrivent dans les plans-cadres de coopération.</p> <p>d) Les OSR devraient renoncer au plan d'action mondial en matière de collaboration. En revanche, ils devraient assurer conjointement le suivi de leur contribution à l'ensemble des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour réaliser l'ODD 2 dans le cadre</p>	La recommandation est acceptée	<p>Les OSR acceptent de restructurer et de renforcer l'architecture de coordination de leur collaboration, au moyen des actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les OSR maintiendront et renforceront les capacités de coordination de leur collaboration à leurs sièges respectifs, dans la limite des ressources existantes, de sorte qu'à l'avenir, ils puissent optimiser leur participation et leur contribution au processus de réforme des Nations Unies. • Les OSR encourageront la nomination de référents dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux chaque fois qu'il sera possible de le faire et faciliteront le renforcement des capacités 	<p>FAO: Organe responsable – Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies; bureaux régionaux; et Bureau de la stratégie, du programme et du budget</p> <p>FIDA: Organe responsable – Division de l'engagement, du partenariat et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale, avec l'appui du secrétariat du Département de la</p>	<p>points a) à d); juin 2022; point e): juin 2023</p>	

<p>du système des Nations Unies pour le développement, et en rendre compte sur le portail UN INFO.</p> <p>e) Les OSR devraient suivre la mise au point et l'exécution de chacune de leurs trois stratégies de pays communes pilotes, évaluer leur intérêt dans le contexte du plan-cadre de coopération, et examiner explicitement la question de l'utilité de l'élaboration d'autres stratégies de ce type.</p>		<p>de façon à pouvoir prendre part au dialogue et aux discussions sur la collaboration entre eux trois et, si cela est opportun, participer conjointement aux processus concernant le système des Nations Unies pour le développement. Cet aspect est particulièrement important pour la participation aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les référents désignés par les OSR seront encouragés à prendre des initiatives volontaristes pour consigner et diffuser les enseignements tirés de l'expérience et les connaissances concernant la façon d'optimiser la collaboration entre les OSR et au-delà. • Les OSR élaboreront un document accompagné d'une analyse des trois stratégies de pays conjointes menées à titre expérimental, des enseignements qui en ont été tirés et des recommandations relatives à l'utilité de mettre au point de nouvelles stratégies de ce type. 	<p>gestion des programmes; divisions régionales; et Département de la stratégie et des savoirs</p> <p>PAM: Organe responsable – Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats stratégiques), avec l'appui de la Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources; Département de l'élaboration des programmes et des politiques (Division des programmes – action humanitaire et développement); bureaux régionaux; et Département de la gestion des ressources</p>		
--	--	---	---	--	--

Réponse concertée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome				Date	
Recommandations formulées dans l'évaluation	Réponse des équipes de direction Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de gestion			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unité responsable	Échéance	Financement supplémentaire requis (oui ou non)
<p>Recommandation 3. S'investir davantage dans les nouveaux mécanismes de programmation conjointe au niveau des pays et faire en sorte que les OSR y participent de manière constructive et dans un esprit de collaboration.</p> <p>a) Les OSR devraient élaborer à l'intention de leurs bureaux de pays des directives cohérentes concernant les points suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. se préparer ensemble à participer à la planification des plans-cadres de coopération; ii. contribuer ensemble aux analyses communes de pays et à l'élaboration des plans-cadres de coopération; iii. harmoniser leurs plans de pays pluriannuels respectifs, entre eux et avec le plan-cadre de coopération; iv. participer ensemble à la mise en œuvre du plan-cadre de coopération sous la conduite du Coordonnateur résident des Nations Unies. <p>b) S'il y a lieu et dans la mesure du possible, les OSR devraient harmoniser leurs actions de mobilisation de ressources avec les initiatives prises par le Coordonnateur résident pour lever des fonds en faveur du plan-cadre de coopération.</p> <p>c) En particulier dans les pays où ils n'ont pas tous un bureau, les OSR devraient se montrer plus volontaristes, tant sur le plan du soutien qu'ils apportent au Coordonnateur résident - afin de renforcer la collaboration au sein de l'équipe de pays des Nations Unies - que sur le plan de la collaboration entre OSR - de manière à favoriser une action efficace en vue de renforcer les systèmes alimentaires et de réaliser l'ODD 2.</p> <p>d) S'il y a lieu et dans la mesure du possible, les OSR devraient mener des activités communes de sensibilisation stratégique auprès des gouvernements sur les questions liées à l'ODD 2, aux côtés du Coordonnateur résident et des autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies.</p> <p>e) Les OSR devraient encourager davantage de hauts fonctionnaires à se porter candidats aux fonctions de Coordonnateur résident.</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>	<p>Les équipes de direction des OSR acceptent la recommandation et continueront de s'investir dans les nouveaux mécanismes de programmation conjointe au niveau des pays et de faire en sorte que les OSR y participent de manière constructive et dans un esprit de collaboration. Les actions suivantes seront menées à cet effet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les OSR s'assureront, lorsque cela sera possible et opportun, que des supports d'orientation propres à chaque organisme sont élaborés dans les délais convenus d'un commun accord afin de tenir compte de la recommandation 3, et conformément au protocole d'accord. • Chaque organisme cherchera les moyens d'encourager un plus grand nombre de membres de la haute direction à se porter candidats aux postes de coordonnateur résident, en proposant des programmes d'évolution professionnelle. 	<p>FAO: Bureau de la stratégie, du programme et du budget; Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé; Division des ressources humaines; bureaux régionaux</p> <p>FIDA: Division de l'engagement, du partenariat et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale, avec l'appui du secrétariat du Département de la gestion des programmes; Division des politiques et des résultats opérationnels; divisions régionales; Division des ressources humaines</p> <p>PAM: Département de l'élaboration des</p>	<p>Décembre 2022</p>	

			programmes et des politiques (Division des programmes – action humanitaire et développement), avec l’appui de la Division des partenariats stratégiques; Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources; Division des ressources humaines		
Réponse concertée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome				Date	
Recommandations formulées dans l'évaluation	Réponse des équipes de direction Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de gestion			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unité responsable	Échéance	Financement supplémentaire requis (oui ou non)
<p>Recommandation 4. Axer les activités de collaboration sur le plan administratif sur la poursuite de la mise en œuvre des priorités arrêtées par le système des Nations Unies en matière d'efficience.</p> <p>a) En ce qui concerne l'administration, hormis pour les domaines limités de collaboration entre leurs trois sièges à Rome qui présentent manifestement un intérêt pratique et se traduisent par une réduction des coûts pour chacun d'entre eux, les OSR devraient inscrire leur collaboration dans le cadre des priorités d'ensemble arrêtées par le système des Nations Unies en matière d'efficience; ils devraient en particulier s'investir ensemble de manière volontariste, aux niveaux mondial, régional et national, dans les axes de travail du Groupe chargé des innovations institutionnelles.</p>	La recommandation est acceptée	Les équipes de direction des OSR acceptent de continuer de se concentrer sur les initiatives de collaboration administrative menées dans le cadre des priorités arrêtées par le système des Nations Unies en matière d'efficience au niveau des pays, sauf pour les domaines limités où une collaboration administrative est possible entre les trois sièges à Rome. Par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies	FAO: Division des services logistiques; bureaux régionaux FIDA: Département des services institutionnels, Unité d'appui sur le terrain, avec l'appui du Département de la gestion des programmes	Décembre 2022	

		et des équipes de gestion des opérations, les OSR continueront de rechercher les domaines dans lesquels il est possible de renforcer la collaboration sur fond de mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui et d'intégration de certains services au titre des services administratifs communs, des locaux communs et des centres de services partagés.	PAM: Département de la gestion des ressources et Division des services de gestion, avec l'appui du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats stratégiques)		
Réponse concertée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome					Date
Recommandations formulées dans l'évaluation	Réponse des équipes de direction Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de gestion			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unité responsable	Échéance	Financement supplémentaire requis (oui ou non)
<p>Recommandation 5. Lorsqu'il est envisagé d'élaborer des projets et programmes communs, évaluer les coûts et les avantages de la collaboration proposée et aller de l'avant uniquement si les avantages l'emportent sur les coûts.</p> <p>a) Concernant l'évaluation des avantages et des coûts des projets et programmes communs proposés, les OSR devraient élaborer ensemble des directives simples permettant de prendre en considération aussi bien les coûts de transaction souvent plus élevés et les risques d'atteinte à la réputation qui caractérisent ce type de collaboration que les avantages d'une action conjointe des OSR.</p> <p>b) Les OSR devraient simplifier les dispositifs administratifs interinstitutions et leur tarification, ainsi que les procédures de délégation de pouvoirs au niveau des pays, lorsque c'est à la fois réalisable et opportun, afin de réduire une partie des coûts de transaction qu'entraînent les projets et programmes communs.</p>	La recommandation est acceptée	<p>Les équipes de direction des OSR sont d'accord pour dire que, conformément au paragraphe 52 de la résolution 75/233 relative à l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et tout en encourageant la programmation conjointe, il faut que le système des Nations Unies tienne compte du risque de hausse des coûts de transaction, de fragmentation, de concurrence inutile et de chevauchement entre les entités. Les actions suivantes seront menées à cet effet:</p> <ul style="list-style-type: none"> Les référents des OSR aideront si nécessaire les bureaux de pays à décider quand et comment concevoir des projets conjoints fondés sur des synergies, des complémentarités et l'assurance que les 	<p>FAO: Division d'appui aux projets; Division des finances; Division des services logistiques; bureaux régionaux</p> <p>FIDA: Département des services institutionnels, Unité d'appui sur le terrain et Division de l'engagement, du partenariat et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale, en collaboration avec la Division des politiques et des résultats opérationnels; Division du Contrôleur financier; et Bureau de la stratégie budgétaire</p>	Décembre 2022	

		<p>résultats/bénéfices seront largement supérieurs aux coûts, et à définir la modalité de collaboration la plus appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Lorsque cela sera à la fois réalisable et opportun, les OSR rechercheront les moyens de simplifier les dispositifs administratifs interinstitutions et leur tarification, ainsi que les procédures de délégation de pouvoirs au niveau des pays. 	PAM: Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats stratégiques), avec l'appui du Département de la gestion des ressources et du Département de l'élaboration des programmes et des politiques		
Réponse concertée à l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome				Date	
Recommandations formulées dans l'évaluation	Réponse des équipes de direction Recommandation acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	Plan de gestion			
		Mesures à prendre, et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unité responsable	Échéance	Financement supplémentaire requis (oui ou non)
<p>Recommandation 6. Les États membres des organes directeurs des OSR devraient réévaluer leur position en matière de collaboration entre les OSR et débloquer des ressources suffisantes en sa faveur.</p> <p>Par l'intermédiaire de leurs différentes structures de représentation au sein des instances de gouvernance des OSR, les États membres devraient confirmer à ces derniers:</p> <ul style="list-style-type: none"> qu'ils conviennent que la collaboration entre les OSR est un objectif important dans certaines circonstances, mais qu'elle n'a pas à être systématique; qu'ils conviennent que la collaboration entre les OSR devrait s'inscrire dans le cadre du dispositif de coordination des Nations Unies au niveau des pays, qui a été réformé; qu'ils conviennent que, dans le cadre de leur collaboration concernant les services d'appui communs, les OSR devraient faire une large place à la mise en œuvre volontariste de l'ensemble des priorités arrêtées par le système des Nations Unies en matière d'efficacité, plutôt qu'à des initiatives visant à harmoniser les procédures administratives et à favoriser l'efficacité axées uniquement sur les OSR; qu'ils entendent donner la priorité au financement de l'action concertée des OSR sur la base des principes énoncés ci-dessus, dont fera état le protocole d'accord mis à jour qu'il leur appartiendra de valider. 	La recommandation est acceptée	Les États membres pourront donner leurs réponses lors des réunions des organes directeurs.	Responsables: États membres	Fin 2021, en réponse au présent rapport.	